

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00033

**BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - TARIFS
APPLICABLES AU 1ER AVRIL 2021**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 98
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 112

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien MASSALC - iXBus

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - TARIFS APPLICABLES AU 1ER AVRIL 2021

- Actualisation du tarif de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au 1^{er} avril 2021

Le Conseil de Communauté du 25 juin 2012 a approuvé la création de la PFAC, les modalités d'application, la fixation du taux de base (1 500 € à compter du 1^{er} juillet 2012) ainsi que les conditions d'évolution de ce taux en fonction de l'évolution de l'indice de la construction.

Compte-tenu de cette évolution, le taux de base de la PFAC est fixé à 1 618 € à compter du 1^{er} avril 2021.

- Tarifs d'assainissement collectif 2021

Le Conseil de Communauté du 05 novembre 2014 a approuvé le principe de détermination d'un tarif unique en matière d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes de l'agglomération ainsi que les modalités de lissage de 2015 à 2026 pour atteindre ce taux unique au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Il est rappelé que cette phase de convergence tarifaire introduit à partir de 2015 pour l'ensemble des 44 communes (la commune de Caloire ne comptant que des assainissements non collectif) une structure tarifaire comportant à la fois une part fixe et une part variable, cette dernière étant modulée en 3 tranches en fonction des volumes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, huit nouvelles communes ont rejoint Saint-Etienne Métropole :

Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Nizier-de-Fornas dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI).

Ces huit communes ont désormais vocation à s'inscrire dans la convergence tarifaire des autres communes de la Métropole afin d'atteindre également le tarif cible au 1^{er} janvier 2026. Les modalités de lissage pour ces huit communes porteront donc sur les années 2021 à 2026.

Par ailleurs, depuis 2015, les conditions d'évaluation du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration par la police de l'eau, notamment sur la prise en compte du temps de pluie, ont profondément évolué dans la perspective d'améliorer la dépollution et la qualité des cours d'eau.

Depuis plusieurs années, des études puis des travaux importants ont été engagés par la Métropole. Toutefois, ces investissements ne sont pas suffisants pour éviter des arrêts préfectoraux de mise en conformité ou de prescription voire de mise en demeure avec blocage de l'urbanisation. C'est le cas sur Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Victor-sur-Loire.

L'assainissement et la protection de la qualité de nos rivières, dans un contexte climatique de plus en plus contraignant, sont des axes majeurs de la politique de développement durable de la Métropole et contribuent à la qualité de vie des habitants, comme à l'attractivité du territoire ou à la biodiversité.

Dans ce contexte, il est proposé l'évolution suivante du tarif cible de la convergence tarifaire :

Tarif de convergence HT (incluant la part délégataire ou syndicale le cas échéant)	2020	Au 1 ^{er} avril 2021
Part fixe tarif par an	18,93 €	21,60 €
Part proportionnelle		
Tarif/m ³ tranche 1 (0-120 m ³)	1,41 €	1,56 €
Tarif /m ³ tranche 2 (121- 6 000 m ³)	1,48 €	1,63 €
Tarif/m ³ tranche 3 (> 6 000 m ³)	1,06 €	1,17 €
Tarif convergence /m ³ facture 120 m ³	1,57 €	1,74 €

Cela représente une augmentation globale de 0,17 €/m³ pour une facture de 120 m³ de 1,57 €/m³ à 1,74 €/m³.

Le tableau de convergence tarifaire détaillé par commune est modifié pour tenir compte de cette évolution tarifaire et intègre les huit communes SDCI (pour plus de lisibilité tableau joint en annexe séparée).

Les tarifs applicables au 1^{er} avril 2021 pour les 52 communes (part fixe et part variable avec trois tranches de consommation) sont repris dans le tableau des tarifs ci-annexé.

-Tarifs Eau potable 2021

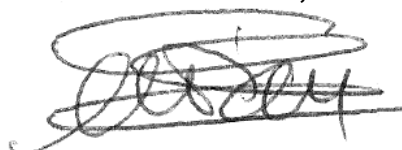
Il convient de modifier le tarif de redevance d'eau potable à appliquer sur le territoire de la commune d'Unieux : la part variable passe à 2,55 €/m³ à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve :

- **l'actualisation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour 2021 ;**
- **les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour la période à courir à compter du 1^{er} avril 2021 tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;**
- **le tarif de redevance d'eau potable à appliquer sur le territoire de la commune d'Unieux (part variable) à compter du 1^{er} avril 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU